

YOLANDA DÍAZ PÉREZ.

CANDIDATE AU POSTE DE DIRECTRICE-GÉNÉRALE DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

RESTAURER LE LEADERSHIP DE L'OIT:

le dialogue social, phare de la justice sociale dans un monde en mutation

YOLANDA DÍAZ PÉREZ

Candidate au poste de Directrice-Générale de l'OIT

L'OIT se trouve à un tournant crucial. Cette organisation, la seule grande institution internationale antérieure à la Société des Nations à avoir survécu à la Seconde Guerre mondiale, a joué un rôle de phare pour la justice sociale. Si la crise actuelle devait perdurer, l'OIT serait confrontée à un risque existentiel qui remettrait en cause l'accomplissement de son mandat et sa raison d'être en tant que projet institutionnel majeur, conçu pour veiller à ce que le développement économique s'opère en parallèle au progrès social.

L'heure n'est donc pas au statu quo, mais à un tournant stratégique guidé par une vision claire, concertée avec les mandants tripartites et ancrée dans les principes et les valeurs de l'Organisation, qui permette de surmonter efficacement la crise budgétaire et programmatique. L'enjeu est de savoir si la communauté internationale est prête à préserver le seul système universel conçu pour placer la justice sociale au cœur de la gouvernance mondiale, grâce au corpus de normes internationales du travail et au dialogue social entre les travailleuses et travailleurs, les employeuses et employeurs, et les gouvernements.

La crise de l'OIT

Outre la crise financière engendrée par le non-paiement des contributions de certains États, l'Organisation souffre de lacunes qui entraînent une fragmentation de sa capacité technique face à d'autres acteurs multilatéraux, tels que la Banque mondiale ou l'OCDE. Il est également urgent de renforcer le rôle de l'OIT au sein des économies les moins avancées, et d'éviter toute hésitation en matière de lutte contre le changement climatique, de réduction des inégalités et d'éradication des discriminations à l'égard des femmes.

Plus généralement, dans un contexte historique marqué par des enjeux de taille — tels que l'émergence de l'intelligence artificielle et de l'automatisation dans l'emploi, la nécessité d'une transition juste et la chronicisation de l'économie informelle —, l'OIT doit être en mesure de prendre les rênes du débat international afin de minimiser les risques et de saisir les opportunités offertes par ces mutations en les abordant sous l'angle du travail décent et de l'entreprise durable.

Pour ce faire, elle doit apporter des réponses ambitieuses et cohérentes aux grands défis qui se présentent à elle, renforcer sa présence sur le terrain afin d'accroître son efficacité, et **garantir sa viabilité financière sans pour autant mettre en jeu son indépendance** – y compris en envisageant de nouvelles modalités de partenariat public-privé qui soient respectueuses de son autonomie.

L'Organisation doit en outre être consciente qu'elle constitue l'un des rares espaces multilatéraux où la voix des pays du Sud global, ainsi que celle des travailleuses et des travailleurs et celle des employeuses et des employeurs, participent sur un pied d'égalité avec les Gouvernements à l'élaboration des règles du système international. C'est pourquoi surmonter cette crise, qui se superpose aux difficultés que traverse l'ensemble du système international, constitue une formidable opportunité de renforcer le multilatéralisme comme unique voie possible vers un monde fondé sur la paix.

Répondre à la crise implique d'avoir une vision commune concernant l'avenir de l'OIT

En somme, l'OIT doit passer d'une gestion du déclin à un leadership stratégique, avec une plus grande ambition transformatrice. Cela passe tout d'abord par la définition de priorités programmatiques axées sur la contribution du dialogue social aux défis mondiaux. Notre proposition de départ est de nous centrer sur les aspects suivants:

1. Transitions numérique et climatique:

- En matière de gouvernance de l'intelligence artificielle, la convention n°193 ouvre une nouvelle étape dans la capacité de l'OIT à encadrer les mutations technologiques sur le plan normatif. Mais la réponse ne doit pas s'arrêter là. La discussion générale de la CIT de 2027 devra permettre à l'OIT de progresser vers une véritable stratégie tripartite de gouvernance technologique et de l'intelligence artificielle.
- Une nouvelle initiative sur les répercussions socio-économiques du changement climatique pourrait être lancée.

2. Durabilité des entreprises et développement inclusif pour une concurrence internationale juste :

- Alors que le protectionnisme est de plus en plus à l'ordre du jour, les normes de l'OIT peuvent servir de référence pour garantir une concurrence internationale juste dans le cadre des traités de libre-échange, de nature à améliorer la productivité des entreprises, l'innovation et les rémunérations des travailleuses et des travailleurs. Il convient, par conséquent, d'approfondir l'analyse de cette contribution.
- L'accent doit être mis sur le développement du tissu productif et la croissance inclusive pour la création et l'essor d'entreprises durables, à travers les politiques d'investissement et d'innovation attentives aux petites et moyennes entreprises, la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, et l'impulsion d'un véritable agenda pour l'économie sociale et solidaire.
- La contribution des politiques macroéconomiques au travail décent, aussi bien en période d'expansion qu'en période de crise, peut offrir une opportunité de coopération avec la Banque mondiale et le FMI.

3. Travail décent, protection sociale et apprentissage tout au long de la vie:

- Dans un contexte marqué par les mutations de l'emploi, la transition démographique, l'essor de nouvelles formes de travail et les lacunes de couverture qui restent toujours à combler, le renforcement de la protection sociale doit demeurer une priorité essentielle de l'OIT. Il convient d'encourager l'identification de politiques efficaces afin de promouvoir des systèmes universels et des mécanismes de financement performants.

- La formation et l'apprentissage tout au long de la vie sont des instruments indispensables pour faire face aux profondes mutations que traverse le monde du travail. L'OIT doit encourager des systèmes de formation accessibles, inclusifs et liés à des emplois de qualité, les partenaires sociaux devant participer à leur conception et à leur développement de manière effective.

4. Lutte contre les inégalités et progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes:

- La lutte contre les inégalités doit constituer l'un des grands axes de l'action future de l'OIT, en raison de son impact sur le contrat social. L'OIT doit renforcer sa capacité à promouvoir des politiques de salaires décents, de négociation collective, d'égalité des chances et de redistribution, en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, tels que les personnes en situation de handicap. Combattre les inégalités exige également d'en aborder les causes structurelles.
- L'OIT doit accorder une attention prioritaire à l'égalité entre les femmes et les hommes. Outre l'écart salarial, des obstacles persistent concernant l'accès à l'emploi, la promotion professionnelle, la répartition des soins, la protection sociale et la participation aux espaces de décision. De plus, les valeurs du féminisme offrent à l'OIT une opportunité décisive de bâtir une organisation plus inclusive, plus démocratique et plus représentative. Le dialogue social ne sera pleinement légitime que s'il intègre, sur un pied d'égalité, la voix et l'expérience des femmes.

5. Vers une Charte Mondiale des Droits au Travail dix ans après la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail :

- Face aux défis mondiaux, il s'avère nécessaire de réaffirmer l'existence d'un socle universel de droits au travail. Une Charte Mondiale des Droits au Travail permettrait de systématiser les grands principes développés par l'OIT tout au long de son histoire et, par la même occasion, d'intégrer les nouveaux défis du monde du travail du XXI^e siècle. Son élaboration, qui sera le fruit d'un dialogue entre les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, pourrait se transformer en une initiative majeure donnant lieu une large mobilisation en faveur de la justice sociale et du travail décent. Une Charte mondiale des droits au travail offrirait une référence universelle pour gouverner une économie mondiale qui doit placer les droits des personnes au cœur de son fonctionnement ; elle constituerait ainsi un grand pas en avant de l'Organisation dans la lignée de la Déclaration du centenaire, de la Déclaration sur la justice sociale et de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Des améliorations en matière de gestion qui s'articulent autour de trois piliers stratégiques

Pour que l'Organisation mène à bien sa mission de manière efficace, il est nécessaire de s'attaquer aux problèmes de fragmentation dont elle souffre. Pour ce faire, nous proposons de créer des synergies autour des trois piliers qui sous-tendent son action, avec des résultats mesurables.

Le premier grand pilier doit être celui de **l'action normative**. Les normes internationales du travail constituent l'ADN de l'OIT et son principal avantage comparatif au sein du système multilatéral. Ce pilier doit concentrer les ressources nécessaires pour renforcer le système de contrôle.

Au lieu de restreindre l'action normative pour des raisons budgétaires, il faut au contraire la moderniser pour répondre aux nouvelles modalités d'emploi, à l'émergence de l'intelligence artificielle et au changement climatique, en garantissant que la législation internationale du travail conserve sa force protectrice et sa validité à l'échelle mondiale.

Le deuxième pilier stratégique s'articule autour des leviers pour le travail décent et l'entreprise durable. Cette approche conceptuelle entend qu'un emploi de qualité, respectueux des droits au travail ainsi que de la protection sociale, va de pair avec un tissu productif dynamique et responsable. L'objectif des programmes liés à ce pilier est de fournir une coopération technique aux acteurs tripartites pour concevoir des **politiques publiques efficaces**. Nous devons offrir des outils pratiques pour que la croissance économique se traduise efficacement en développement social et en équité, et vice versa, afin de **faire de l'OIT un pôle mondial de connaissances**.

Le troisième pilier est celui de la coopération au développement. Ce volet doit être conçu comme le bras séculier et opérationnel des deux piliers précédents sur le terrain. Les programmes de coopération doivent être repensés afin de canaliser efficacement l'expertise technique de l'Organisation vers les pays en développement, en adaptant les réglementations mondiales et les stratégies d'emploi aux réalités locales. La réforme exige que la coopération au développement de l'OIT abandonne la dispersion actuelle en petits projets locaux décousus pour se concentrer sur de grands programmes-cadres nationaux et régionaux de travail décent, dotés d'objectifs clairs et de systèmes rigoureux de redevabilité, et qui démontrent un impact réel et durable sur les communautés bénéficiaires. De manière générale, et dans le droit fil de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement pour 2026-2029, il est nécessaire de renforcer la voix des pays du Sud global dans l'action présente et future de l'OIT, mais aussi dans les processus de décision.

Des changements en matière de gouvernance

Il est urgent de faire progresser la démocratisation de l'Organisation. La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail enjoint aux mandants de participer «pleinement, sur un pied d'égalité et démocratiquement, à sa gouvernance tripartite». Tel est donc l'horizon de notre Organisation.

Améliorer la gouvernance implique également de revitaliser le dialogue social au sein même de l'OIT. Ainsi, nul ne doit se sentir exclu, et le dialogue social ne saurait être perçu comme une méthode lente et inefficace. Au contraire, l'OIT doit renforcer son tripartisme et contribuer à surmonter les récents problèmes de polarisation.

Nous sommes conscients qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements financiers internes. Toutefois, conformément aux principes de l'OIT, ces ajustements doivent faire l'objet d'une consultation permanente avec le syndicat du personnel et s'effectuer dans le respect des conventions collectives existantes. Nous souhaitons mettre en place une gestion plus efficiente des ressources : il est possible d'en faire beaucoup plus sans pour autant augmenter les ressources de l'Organisation.

La recherche de nouvelles sources de financement

Étant donné que les contributions obligatoires des États membres ne connaîtront guère d'augmentations significatives à court terme, l'OIT doit s'engager dans la recherche de contributions volontaires. Ces contributions, qui émanent de gouvernements donateurs traditionnels, d'agences

de développement, de banques régionales d'investissement et de partenariats public-privé, doivent devenir un moteur financier pour l'Organisation.

Afin d'éviter que les contributions volontaires ne fragmentent encore plus l'agenda institutionnel en raison de la volonté des donateurs de financer des projets spécifiques liés à leurs intérêts particuliers, l'OIT doit encourager les contributions volontaires pluriannuelles et non affectées, directement orientées vers les fonds communs correspondant aux trois grands piliers stratégiques décrits.

En conclusion, je considère que cette vision, ancrée dans mon expérience à la tête d'un gouvernement qui a connu une période exceptionnelle d'expansion et de création d'emplois de qualité, fondée sur des dizaines d'accords issus du dialogue social, peut contribuer de manière décisive à renforcer le rôle de l'OIT en tant que référence de la justice sociale dans le monde. L'OIT a connu d'autres crises d'envergure majeure, et elle les a toujours surmontées en s'appuyant sur ses principes et ses valeurs. Je suis convaincue que telle est, à nouveau, la voie à suivre, et non la dilution du mandat de l'Organisation. C'est pourquoi, forte également de la conviction que le moment est venu de confier la direction de l'Organisation à une femme, j'ai l'honneur de solliciter votre soutien à ma candidature.